

ARRÊTE MUNICIPAL N° 2024_001
AUTORISATION D'EXPLOITER UN COMMERCE AMBULANT SUR LE DOMAINE PUBLIC
BARBECUE SUR L'EAU

Le Maire de la commune de Monéteau,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-6,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 113-2,

Vu la délibération n° 2023_096 du 11 décembre 2023 fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal pour l'année 2024,

Vu la demande en date du 9 janvier 2024 de M. Charles ROUSSEAU, souscrivant à toutes les modalités de la réglementation applicable aux commerçants ambulants, qui souhaite bénéficier d'un permis de stationnement,

Considérant qu'il y a lieu de garantir tant la sûreté et la commodité du passage sur la voie publique que la liberté du commerce et de l'industrie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Charles ROUSSEAU est autorisé à occuper privativement la portion du domaine public communal située parking du Skenet'eau 9 bis rue d'Auxerre (soit 2 mètres linéaires) afin d'y pratiquer son activité de commerce ambulant, vente de produits locaux, vente de fruits et légumes, dénommée « le barbecue sur l'eau ».

Article 2 : Cette autorisation est accordée pour la période allant du 3 janvier au 31 mars 2024, les mercredis de 15h00 à 19h00 et les vendredis de 09h00 à 13h00.

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public communal donne lieu à la perception d'une redevance de 1,50€ HT par mètre linéaire et par jour pour les commerces ambulants réguliers conformément au tarif établi par la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2023.

Article 4 : Le non-respect du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal dressé aux fins de poursuite.

Article 5 : Le représentant des forces de police ou de gendarmerie, le trésorier public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et ampliation transmise à la préfecture de l'Yonne, police municipale, services techniques municipaux, service comptabilité, espace culturel le Skenet'eau.

Fait à Monéteau, le 9 janvier 2024

COPIE CONFORME

Le Maire,
ORIGINAL SIGNÉ
Arminda GUIBLAIN